

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des entreprises de travaux chartées

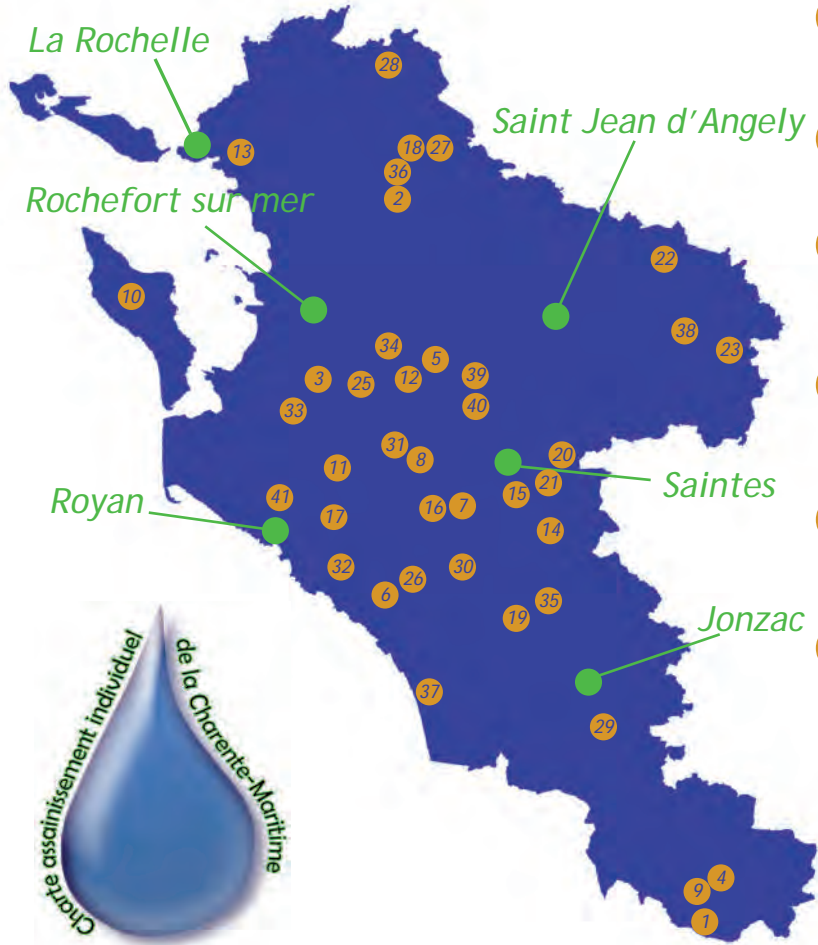
2023

- 1 ARDOUIN AURELIEN
N 18 PICPOT
17270 CERCOUX
Tel : 06 73 73 74 33
- 2 SARL AYMOND
AYMOND FRANCOIS
4 RUE DE LA GREVE AUX ROUX
17700 ST GERMAIN DE MARENCENNES
Tel : 06 85 31 29 37
- 3 SARL BARRAUD FRERES
BARRAUD XAVIER
65 CHEMIN DE VIOLET
17620 CHAMPAGNE
Tel : 06 11 67 48 75
- 4 SARL BASTERE FRERES
BASTERE JULIEN
3 RTE DE NEUVICO
17270 MONTGUYON
Tel : 05 46 04 11 38
- 5 SAS ABTP 17
BILLET BORIS
4 L'AUJARDIERE
17430 BORDS
Tel : 05 46 82 04 60
- 6 BOBIN LAURENT
2 RUE LA GRANDE VACHE
17120 EPARGNES
Tel : 05 46 90 41 17
- 7 SARL AUDRIC B. TP
BRETAUD AUDRIC
24 RUE DES MORISSONS
17460 VARSAY
Tel : 06 48 11 94 18
- 8 SARL NIMA
BURDIN YANNICK
ZA LES CHAMPS BREUILLET
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 94 73 31
- 9 SARL GAETAN BUREAU CONSTRUCTION
BUREAU GAETAN
9 RUE DE LA FAIENCERIE
17270 CLERAC

- 10 SARL CARCAILLON ET FILS
CARCAILLON EMILIE
59 RUE DES VIGNES
17310 ST PIERRE D'OLERON
Tel : 06 47 53 38 26
- 11 BATIDEAL 17
CLOAREC NICOLAS
35 RTE DE BERTHEGILLE
17600 SABLONCEAUX
Tel : 05 46 94 42 45
- 12 CORNUAULT VALERY
24 RUE DES METAIRIES
17250 LA VALLEE
Tel : 06 12 33 06 01
- 13 SARL SETRAP
DEMEOCO SEBASTIEN
LD LE MOULIN
ROUTE D'AYTRE BP 100 35
17183 PERIGNY
Tel : 05 46 44 17 04
- 14 SARL DUPUY VIVIEN
DUPUY VIVIEN
4 ZA DU FIEF PICAUD
17800 MONTILS
Tel : 06 88 92 05 27
- 15 DEMPURE SARP SUD OUEST
GOUBANT GEOFFREY
10 BIS RUE DES CERISIERS
ZI CHENES
17100 LES GONDS
Tel : 06 27 68 60 20
- 16 ETS GOURBIN
GOURBIN FRANCIS
10 RUE LES MARONNIERS
17600 PISANY
Tel : 05 46 92 67 89

- 17 SARL GP
GOURIVAUD GILLES
IMPASSE DU PRE CANAL
17600 SAUJON
Tel : 05 46 22 41 29
- 18 GUINOUARD J. YVES
79 RUE DE LA BARLERIE POLEON
17700 ST GEORGES DU BOIS
Tel : 06 77 17 40 44
- 19 SARL HERBELOT JEROME
23 A RUE DE LA PRADELLE
17800 ST QUANTIN DE RANCANNES
Tel : 06 76 79 60 26
- 20 TRAVAUX SERVICES 17
HUORT GERALD
14 ROUTE DE SAINTES
17770 SAINT-CESAIRE
Tel : 06 75 55 95 55
- 21 CORECO TP
MACHEFERT EMMANUEL
73 RTE DE LA GROTTTE
17610 CHANIERIS
Tel : 06 83 84 03 08
- 22 SARL MAILLOUX
MAILLOUX FLAVIEN
10 ALLEE DES CHAMPS
17470 CONTRE
Tel : 06 82 32 98 09
- 23 SARL MARTIN TP
MARTIN STEPHANE
LE TREUIL
17490 ST OUEN LA THENE
Tel : 06 07 28 52 25
- 24 SARL BOBINEAU TP
MERCIER BRUNO
68 RUE DE L'INNOVATION
85200 FONTENAY LE COMTE
Tel : 02 51 52 13 62
- 25 SARL MICHAUD TP
MICHAUD BERTRAND
ZAC de Liauze 11 rue N. Appert
BP 25
17250 PONT L ABBE D ARNOULT
Tel : 05 46 92 35 00
- 26 EURL MIROUX TERRASSEMENT
MILLIEROUX ANTHONY
1 RUE CHEZ GOUINEAU
17260 ST ANDRE DE LIDON
Tel : 06 30 87 94 99
- 27 SARL DANY ET PATRICK MUNSCH
MUNSCH PATRICK
66 RUE DU GRIPPEAU POLEON
17700 SAINT GEORGES DU BOIS
Tel : 06 13 01 01 96
- 28 SARL CHIASSON MURARO POUVREAU
MURARO MICHEL
2 RUE DU CALVAIRE
17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY
Tel : 05 46 01 92 65

- 29 SARL OUVRARD DOMINIQUE ET FILS
OUVRARD SEBASTIEN
1, LA GARE
17500 FONTAINES D'OZILLAC
Tel : 05 46 48 52 98
- 30 SARL PAHUS FREDERIC
PAHUS FREDERIC
ZA PIED SEC
17260 GEMOZAC
Tel : 05 46 90 04 64
- 31 SARL PAPIN
PAPIN VINCENT
43 RTE DE ST PORCHAIRE
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 93 90 44
- 32 SARL PARIOLLAUD LOIC
PARIOLLAUD LOIC
10 ROUTE DE BORDEAUX
17120 SEMUSSAC
Tel : 05 46 02 00 67
- 33 SARL PECHEREAU LUDOVIC
PECHEREAU LUDOVIC
22 RUE SAINT SYMPHORIEN
17620 LA GRIPPERIE
Tel : 05 46 83 27 33
- 34 SARL TTP
PENICAUT LUDOVIC
1 LA RAMEE
17430 BORDS
Tel : 06 34 40 64 92
- 35 AGENCE SOPOTP
PHEULPIN NICOLAS
28 RUE DE LA SENTE
17800 PONS
Tel : 05 46 94 04 07
- 36 SARL RAYMOND GEOFFREY TP
RAYMOND GEOFFREY
RUE BERNADETTE GORIOU
ZI OUEST
17700 SURGERES
Tel : 05 46 07 20 69
- 37 SARL RENAUD FRERES ET FILS
RENAUD EMMANUEL
2 IMP. DE LA CANETILLE
17240 ST DIZANT DU GUA
Tel : 05 46 49 90 05
- 38 RUJU ROMUALD TP
RUJU ROMUALD
1 IMPASSE DES ORMEAUX
17160 LE GICQ
Tel : 05 46 24 09 92
- 39 SICARD ALAIN
LA GAILLARDERIE
17350 ST SAVINIEN
Tel : 06 70 30 85 63
- 40 TERRASSEMENT PORT D'ENVALLOIS
TAUNAY PASCAL
13 RUE DE LA HAUTE POMMERAIE
17350 PORT D ENVAUX
Tel : 06 89 01 15 43
- 41 EXTERIEUR EAU
TROTIN ALEXANDRE
8 RUE DE CHAMPAGNOLE
17200 ST SULPICE DE ROYAN
Tel : 06 85 65 90 30



Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2023

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



L'installateur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage lors de la réalisation des travaux :

- A souscrire une assurance (RC professionnelle et RC décennale) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- A s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- A fournir au maître d'ouvrage:
 - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
 - soit des qualifications ou références professionnelles équivalentes
 - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutantEn cas de recours à la sous-traitance, l'installateur de dispositifs d'assainissement individuel réalisant les travaux devra répondre aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- A mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- A mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- A réaliser les travaux conformément à la réglementation et au règlement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- A assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- A fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- A fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement